

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M)

## Les pièces constitutives du dossier arrêté le 20 mars 2025

Lien vers la plateforme pour consultation des pièces : <https://nextcloud.adullact.org/s/BjJRjXBaxdfAr4a>

### 1 Pièces administratives

- 1 Délibération de prescription du PLUi-M – 11.03.2021
- 2 Délibération de débat du PADD – 19.09.2024
- 3 Délibération d'arrêt du PLUi-M incluant le bilan de la concertation – 20.03.2025

### 2 Rapport de présentation

- 2-1 Diagnostic : cahiers 1 à 7 et inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités
- 2-2-1 Justification des choix
- 2-2-2 Compléments au diagnostic agricole et effets des extensions urbaines sur les exploitations
- 2-3a Evaluation environnementale
- 2-3b Résumé non technique
- 2-4 Etudes environnementales
- 2-5 Etudes Loi Barnier

### 3 Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

### 4 Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

#### 4-1 OAP sectorielles

- 4-1a Dispositions générales et particulières des OAP sectorielles habitat
- 4-1b Dispositions particulières des OAP sectorielles économie et équipement

#### 4-2 OAP thématiques

- 4-2a OAP thématique Bio Climatique
- 4-2b OAP thématique Bel Air - Grand Font
- 4-2c OAP thématique Fleuve
- 4-2d OAP thématique Saint-Cybard : la nature en cœur de quartier
- 4-2e OAP thématique Rive-Gauche

### 5 Règlement

#### 5-1 Pièces graphiques (zonage et prescriptions)

#### 5-2 Pièces écrites

- 5-2a Règlement écrit
- 5-2b Inventaire du patrimoine
- 5-2c Liste des emplacements réservés

### 6 Programme d'orientations et d'actions (POA) Mobilités, incluant l'annexe accessibilité

### 7 Annexes

#### 7-1 Servitudes d'utilité publique

#### 7-2 Autres annexes réglementaires

- 7-2-1 Périmètres de secteurs affectés par le bruit
- 7-2-2 Annexes sanitaires
- 7-2-3 Zones d'Aménagement concerté
- 7-2-4 Règlement Local de Publicité intercommunal
- 7-2-5 Secteur d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement
- 7-2-6 Les périmètres des secteurs concernés par des obligations de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé résultant des dispositions du titre III du livre 1er du code forestier

### 8 Eléments informatifs

- 8-1 Sites archéologiques
- 8-2 Atlas des zones inondables
- 8-3 Aléas mouvement de terrain